

No : 200-06-000185-150

No : 200-06-000184-153

No : 200-06-000183-155

Jour 5

ENREGISTREMENT

DÉBUT 9 h 03
FIN 16 h 48

COUR SUPÉRIEURE

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte contesté enquête au fond

MARIE-ÈVE DUCHESNE DEMANDE

c.

VILLE DE QUÉBEC DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC MIS EN CAUSE

BERNARD LAFORCE DEMANDE

c.

VILLE DE QUÉBEC DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC MIS EN CAUSE

AUDRÉE SAINT-LAURENT DEMANDE

c.

VILLE DE QUÉBEC DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC MIS EN CAUSE

Division civile Salle n° 3.39

Le 4 février 2020

PRÉSIDENT : L'HONORABLE SIMON HÉBERT J.c.s. (JH5462)

DEMANDE (Mme Duchesne)
 PRÉSENTE ABSENTE

Me Florence Boucher Cosette
Dumas Gagné Théberge
Casier 140

DEMANDE (M. Laforce)
 PRÉSENT ABSENT

Me Gabriel Michaud-Brière
Dumas Gagne Théberge
Casier 140

DEMANDE (Mme St-Laurent)
 PRÉSENT ABSENT

Me Enrico Théberge
Dumas Gagne Théberge
Casier 140

CANADA

Province de Québec
District de Québec

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

DÉFENSE

PRÉSENTS ABSENTS

Me Benoit Lussier
Me Olivier Gauthier
Giasson et associés
Casier 13

MISE EN CAUSE

PRÉSENT ABSENT

Me Alexandre Ouellet
Ministère de la Justice (DGAJLAJ)
Casier 134

NATURE DE LA CAUSE : **Action collective**

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE : Chantale Falardeau (TF1030)

JOUR 5

9 h 03

Appel de la cause et identification des avocats.

Monsieur Francis Pétrin et monsieur Yves Pothier, représentants de la Ville de Québec, sont présents dans la salle.

Madame Aurée Saint-Laurent, représentante du dossier 200-06-000183-155, est présente dans la salle.

PREUVE EN DEMANDE (dossier 200-06-000183-155) (suite)

6^e témoin : Monsieur Justin Lanouette
2-386, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1J8
Assermenté

9 h 05

Interrogé par la demande (Me Théberge).

Contre-interrogé par la Défense (Me Lussier).

9 h 23

Contre-interrogé par la mise en cause (Me Ouellet).

9 h 27

Contre-interrogé par la mise en cause (Me Ouellet).

9 h 29

Le Tribunal interroge le témoin.

9 h 33

7^e témoin : Monsieur Virgil Dupras
1859, Chemin de la Mine
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Assermenté

Interrogé par la demande (Me Théberge).

10 h 08

Contre-interrogé par la Défense (Me Lussier).

10 h 16

Contre-interrogé par la mise en cause (Me Ouellet).

10 h 19

Réinterrogé par la demande (Me Théberge).

10 h 20

Le Tribunal interroge le témoin.

10 h 21

Fin du témoignage, le témoin est libéré.

Suspension.

10 h 38

Reprise.

8^e témoin : Monsieur David-Maxime Samson
465, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec) G1K 1X8
Assermenté

10 h 39

Interrogé par la demande (Me Théberge).

11 h 19

Contre-interrogé par la Défense (Me Lussier).

Dépôt :

Me Lussier dépose :

11 h 27

D-24 : Publication Facebook de monsieur André Bérubé du 13 novembre 2012

Me Lussier poursuit son contre-interrogatoire.

11 h 28

Objection de Me Théberge re : formulation de la question

Représentations sur l'objection.

Le Tribunal **maintient** l'objection.

Me Lussier reformule la question.

CANADA

Province de Québec
District de Québec

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

11 h 29	Le Tribunal interroge le témoin.
11 h 29	Pas de contre-interrogatoire de la part de la mise en cause. Fin du témoignage, le témoin est libéré. <p style="text-align: center;">PREUVE EN DEMANDE CLOSE (Dossier 200-06-000183-155)</p> <p style="text-align: center;">PREUVE EN DEMANDE CLOSE</p>
11 h 30	Suspension.
11 h 39	Reprise. <p style="text-align: center;">PREUVE DE LA DÉFENSE</p>
	1^{er} témoin : Monsieur André Turcotte Policier 255, rue Clémenceau Québec (Québec) G1C 6A4 Assermenté
	Interrogé par la défense (Me Lussier).
12 h 23	Fin de l'interrogatoire.
12 h 25	Me Ouellet indique qu'il n'assistera pas à la preuve entière de la défense.
12 h 26	Suspension pour le dîner.
14 h 02	Reprise. Discussions re : horaire du procès.
14 h 09	Contre-interrogé par la demande (Me Théberge).
14 h 46	Intervention du Tribunal.
14 h 47	Me Théberge poursuit son contre-interrogatoire.
14 h 49	Intervention du Tribunal.
14 h 51	Me Théberge poursuit son contre-interrogatoire.
14 h 52	Intervention du Tribunal.

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

14 h 53 Me Théberge poursuit son contre-interrogatoire.

14 h 59 **Objection** de Me Lussier re : non-pertinence.

15 h 00 Représentations sur l'objection.

15 h 01 On fait sortir le témoin pour débattre de l'objection.

15 h 03 Représentations sur l'objection (suite)

15 h 07 Le Tribunal **rejette** l'objection.

15 h 10 Le témoin revient à la barre.

Me Théberge poursuit son contre-interrogatoire.

15 h 11 **Objection** de Me Lussier re : non-pertinence.

Représentations sur l'objection.

15 h 12 Le Tribunal **maintient** l'objection et reformule la question pour le témoin.

15 h 13 Me Théberge poursuit son contre-interrogatoire.

15 h 16 Contre-interrogé par la demande (Me Michaud-Brière).

15 h 18 Réinterrogé par la défense (Me Lussier).

15 h 21 Fin du témoignage, le témoin est libéré.

Suspension.

15 h 32 Reprise.

2^e témoin : Monsieur Richard Hamel
Policier
255, rue Clémenceau
Québec (Québec) G1C 6A4
Assermenté

15 h 33 Interrogé par la défense (Me Lussier).

16 h 23 Le Tribunal demande une précision au témoin

Me Lussier poursuit son interrogatoire.

CANADA

Province de Québec
District de Québec

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

16 h 28	Fin de l'interrogatoire. Les avocats de la demande se retirent quelques instants.
16 h 30	Contre-interrogé par la demande (Me Boucher-Cossette).
16 h 32	Contre-interrogé par la demande (Me Michaud-Brière).
16 h 39	Le Tribunal interroge le témoin. Me Michaud-Brière poursuit son contre-interrogatoire.
16 h 44	Le Tribunal interroge le témoin.
16 h 45	Contre-interrogé par la demande (Me Théberge).
16 h 47	Fin du témoignage, le témoin est libéré.
16 h 48	Ajourné au mercredi 5 février 2020 en salle 3.39 à 9 h 00 pour la preuve de la défense.



Chantale Falardeau, greffière-audicière